



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>LATICRETE SUPERCAP Moisture Vapor Control Part A</b>
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de publication</b>	25-février-2014
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Usage du produit</b>	Membrane de réduction des vapeurs.
<b>Fabricant</b>	
<b>NOM DE LA SOCIETE</b>	LATICRETE SUPERCAP LLC
<b>Adresse</b>	1 Laticrete Park, n Bethany, CT 06524
<b>Téléphone</b>	866-704-2247
<b>Personne à contacter</b>	Steve Fine
<b>Site Web</b>	www.laticretesupercap.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Appeler CHEMTREC jour et nuit  États-Unis/Canada – 1.800.424.9300 Mexique - 1.800.681.9531 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.703.527.3887

## 2. Identification des risques

<b>Description générale des risques</b>	<b>DANGER</b>  Provoque des brûlures de la peau, des yeux et du tube digestif. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Nocif en cas d'absorption par la peau. L'ingestion ou l'inhalation de ce produit peut être nocive. Peut causer une réaction allergique de la peau. Danger possible pour la reproduction pouvant causer des effets indésirables sur la reproduction, selon des données sur des animaux.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Yeux</b>	Entraîne des brûlures aux yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolement, rougeur et gênes.
<b>Peau</b>	Entraîne des brûlures à la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Inhalation</b>	Peut être nocif par inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion Entraîne des brûlures de la trachée digestive.
<b>Organes cibles</b>	Yeux. Peau. Système respiratoire. Tube digestif.
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Signes et symptômes</b>	Effets corrosifs. Irritation des yeux et des muqueuses. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Sensibilisation.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Alcool benzylique	100-51-6	35-45
Amine cycloaliphatique	Secret commercial	35-45
Diéthylènetriamine	111-40-0	6-10

Composants	No CAS	Pour cent
4-4'-Isopropylidènediphénol	80-05-7	3-6

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers soins

##### Procédures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air frais et gardez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

**Avis aux médecins** Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital.

**Conseils généraux** S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

##### Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

##### Protection pour les pompiers

<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	En cas d'échauffement, risque de dégagement de vapeurs d'ammoniac.
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

##### Données sur l'explosibilité

<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Donnée inconnue.

#### 6. Procédures en cas de déversement

<b>Précautions individuelles</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
<b>Mesures de précautions environnementales</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Le directeur environnemental doit être informé de tous les rejets majeurs.
<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

## Méthodes de nettoyage

Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## 7. Manutention et entreposage

### Manutention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer la brume ni vapeur. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### Entreposage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3 1 ppm

#### Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

#### Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

#### Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3 1 ppm

### Directives au sujet de l'exposition

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

**Contrôle ingénieur** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.**Équipement de protection individuelle****Protection pour les yeux et le visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Écran facial. Porter au besoin un respirateur intégral.**Protection de la peau** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.**9. Caractéristiques chimiques et physiques****Apparence****État physique** Liquide.**Forme** Liquide.**Couleur** Jaune.**Odeur** Ammoniacale.**Seuil de perception de l'odeur** Donnée inconnue.**pH** Sans objet**Pression de vapeur** Donnée inconnue.**Densité de vapeur** Donnée inconnue.**Point d'ébullition** Donnée inconnue.**Point de fusion/point de congélation** Donnée inconnue.**Solubilité (eau)** Insoluble dans l'eau.**Densité** Donnée inconnue.**Point d'éclair** Donnée inconnue.**Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume** Donnée inconnue.**Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume** Donnée inconnue.**Température d'auto-inflammation** Donnée inconnue.**Taux d'évaporation** Sans objet**10. Stabilité chimique et données sur la réactivité****Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.**Conditions à éviter** Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.**Matières incompatibles** Les métaux alcalins. Agents oxydants. Acides forts. Peroxydes. Phénols. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les acides minéraux forts. Acides organiques Hypochlorite de sodium. Hypochlorite de calcium. La réaction avec des peroxydes peut se traduire par une décomposition violente du peroxyde, laquelle peut créer une explosion. Lorsque le produit est mélangé avec des acides, il se produit une réaction accompagnée d'un grand dégagement de chaleur. La chaleur générée peut être suffisante pour causer une ébullition vigoureuse qui crée un risque d'éclaboussure.**Produits de décomposition dangereux** Acide nitrique Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.**Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
4-4'-Isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	3000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3500 mg/kg
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 4178 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	1230 - 3100 mg/kg
Amine cycloaliphatique (CAS Secret commercial)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	2110 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	625 mg/kg
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	550 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2800 mg/kg
<b>Informations toxicologiques</b>	Une exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut avoir des effets néfastes.	
<b>Effets aigus</b>	Nocif en cas d'absorption par la peau. L'ingestion ou l'inhalation de ce produit peut être nocive.	
<b>Sensibilisation</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau.	
<b>Effets locaux</b>	Provoque des brûlures de la peau, des yeux et du tube digestif. Peut causer une irritation des voies respiratoires.	
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Effets sur la reproduction</b>	Danger possible pour la reproduction pouvant causer des effets indésirables sur la reproduction, selon des données sur des animaux.	
<b>Symptômes et organes visés</b>	Éruption. Effets corrosifs. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.	

## 12. Données écologiques

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais	
4-4'-Isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>Daphnia magna</i> )	9.2 - 11.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	3.6 - 5.4 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	460 mg/l, 96 heures
Amine cycloaliphatique (CAS Secret commercial)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	6.84 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Ide (Leuciscus idus)	46 - 100 mg/l, 96 heures
<b>Écotoxicité</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.		
<b>Coefficient de partage</b>			
4-4'-Isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)		3.32	
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)		1.1	
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Le produit est insoluble dans l'eau.		

### 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

### 14. Informations relatives au transport

#### TDG

<b>N° ONU</b>	UN2735
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	Amines liquides, corrosives, n.s.a. (Amine cycloaliphatique, Diéthylènetriamine)
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
<b>Class</b>	8
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Risques pour l'Environnement</b>	D
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>UN number</b>	UN2735
<b>UN proper shipping name</b>	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Cycloaliphatic Amine, Diethylenetriamine)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	8
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	8
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>ERG Code</b>	8L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

## IMDG

<b>UN number</b>	UN2735
<b>UN proper shipping name</b>	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Cycloaliphatic Amine, Diethylenetriamine)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	8
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	8
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-A, S-B
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Autres informations** La classification IATA n'est pas pertinente, la matière n'étant pas transportée par l'air.

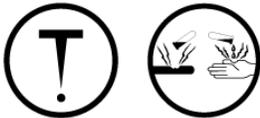
## 15. Données réglementaires

**Règlements du Canada** Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Situation SIMDUT** Contrôlé

**Classement SIMDUT**  
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE  
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE  
E - Corrosif

### L'étiquetage SIMDUT



### Statut de l'inventaire

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

**Classification HMIS®** Santé: 3\*  
Inflammabilité: 0  
Danger physique: 0

**Classements NFPA** Santé: 3  
Inflammabilité: 0  
Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.